

**Notice destinée aux candidats individuels et aux candidats scolarisés au CNED résidant en Tunisie
Inscription aux épreuves du baccalauréat général et technologique 2023 : classe de terminale**

Notice à lire impérativement avant de procéder à l'inscription

L'inscription aux épreuves terminales du baccalauréat se fait en 2 étapes :

1^{ère} étape : inscription par internet et 2^{ème} étape envoi du dossier par voie postale.

Les candidats autorisés, par dérogation, à subir les épreuves anticipées à la même session que les épreuves terminales (candidats âgés de 20 ans au 31 décembre de l'année de l'examen) ne doivent pas s'inscrire aux épreuves anticipées. L'inscription aux épreuves anticipées est comprise dans l'inscription aux épreuves terminales. La mention « à subir » est indiquée sur la confirmation d'inscription du baccalauréat.

Les candidats scolarisés au CNED réglementé ne sont pas concernés par la 1^{ère} étape, ils sont inscrits par le CNED. Ils doivent dès réception de leur récapitulatif d'inscription sur leur compte Cyclades **suivre la procédure décrite à la 2^{ème} étape pour valider leur inscription.**

Les candidats inscrits au CNED en scolarité libre ou en cours à la carte doivent suivre la 1^{ère} étape. Ils doivent cocher la case en bas de page à la rubrique **Particularités Vous suivez des cours par correspondance au CNED**

1^{ère} étape : Inscription en ligne du mardi 18 octobre, 16h au jeudi 17 novembre, 18h

Aucune inscription ne pourra être effectuée au-delà du 17 novembre, 18h.

Les inscriptions doivent être effectuées sur l'application CYCLADES en copiant l'adresse ci-dessous dans votre navigateur Google Chrome, Mozilla Firefox ou Microsoft Edge.

S'inscrire aux épreuves terminales pour les candidats individuels sur [votre pays d'inscription Tunisie.](#)

<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Attention : ne pas s'inscrire sur une académie de France. Les pays apparaissent dans le menu déroulant de l'application Cyclades.

Comment s'inscrire ?

Si vous êtes candidat individuel ou CNED libre, **vous utilisez obligatoirement votre compte candidat CYCLADES, si vous en possédez déjà un.** L'identifiant est l'adresse mail du candidat. **Vous pouvez réinitialiser votre mot de passe si vous l'avez oublié.**

Vous créez un compte uniquement si vous n'en possédez pas (vous recevez un mail dans les minutes qui suivent la création du compte qui devra être validé dans les 48 heures suivant sa création, sinon le compte sera supprimé).

Points de vigilance lors de la création du compte

L'identifiant est l'adresse mail du candidat.

Attention : l'état civil saisi sur le compte doit être conforme à votre passeport, pièce d'identité en français, extrait de naissance en français.

L'état civil saisi sur le compte sera reporté sur le diplôme, pièce qui n'est délivrée qu'une seule fois.

Indiquez une majuscule pour la 1^{ère} lettre des noms propres : ils figureront tels que saisis par vos soins sur votre diplôme, pièce qui n'est délivrée qu'une seule fois.

Rappel : le nom d'usage est réservé aux candidats dont cette donnée figure sur la pièce d'identité. Si ce n'est pas votre cas, il faut laisser la case vide. Si vous indiquez un nom d'usage, il sera reporté sur votre diplôme.

Les candidats nés en Tunisie ne renseignent pas le département de naissance.

Une fois connecté sur votre compte candidat Cyclades, via le menu « Mes inscriptions », vous cliquez sur « ma candidature » déjà initialisée pour 2023 en « pré-inscrit » pour la compléter. Si vous n'en avez pas, vous cliquez sur « ajouter une nouvelle candidature », vous sélectionnez alors l'examen baccalauréat général et technologique – 2023 – Tunisie et vous cliquez sur « démarrer mon inscription ». Vous cliquez sur Suivant pour consulter/renseigner tous les onglets, le bouton Enregistrer sera actif uniquement sur le dernier onglet. Vous pouvez revenir à l'onglet précédent par le bouton Précédent.

Précisions sur les onglets d'inscription dans Cyclades : dans l'onglet « informations candidature », vous renseignez les rubriques suivantes :

- **ma situation l'année dernière** : vous cliquez sur **scolarisé en 1^{ère} si vous avez passé les épreuves de 1^{ère} en 2022** (y compris si vous étiez candidat individuel de niveau 1^{ère} l'année dernière), ou vous indiquez **j'ai déjà échoué au bac*** ou je suis dans une **autre situation** (à sélectionner si je passe le bac en 1 an).

Le choix de la situation à l'inscription déterminera l'inscription aux épreuves. Aussi, je vous invite à être vigilant sur le choix de la situation. En cas de doute, n'hésitez pas à adresser un courriel à bureau.examens@institutfrancais-tunisie.com

*Si vous vous êtes déjà présenté au baccalauréat général ou technologique et que vous avez échoué, vous pouvez conserver vos notes sous certaines conditions (consultez les pages 7 à 10). Vous utilisez le compte Cyclades de l'année dernière : les conservations de notes possibles sont automatiquement mises dans votre inscription. Si vous ne souhaitez pas conserver ces notes, vous devrez modifier la position en sélectionnant « inscrit ».

Pour valider votre choix vous devrez compléter **l'annexe 1 prévue à cet effet : Demande bénéfice et conservation de notes – Session 2023** (cf. page 6).

L'annexe est à envoyer avec votre dossier (cf. page 4).

- **ma catégorie cette année** : vous sélectionnez la catégorie « individuel » et l'établissement qui correspond à votre situation : **individuel résident Tunisie** ou **CNED non scolaire = CNED libre** avec la localité de résidence. Vous indiquez également votre catégorie de l'année dernière.

Dans l'onglet « qualification présentée », vous indiquez :

- la série Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) du baccalauréat technologique ou les spécialités de baccalauréat général que vous présentez.

Pour le baccalauréat général, choisir parmi les spécialités ci-dessous :

Spécialités proposées en Tunisie	Domaines au choix
Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	
Humanités, Littérature et philosophie	
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales*	Anglais ou Anglais monde contemporain
Mathématiques	
Numérique et sciences informatiques	
Physique-chimie	
Sciences et vie de la terre	
Sciences économiques et sociales	

**Les candidats qui choisissent la spécialité LLCER doivent impérativement suivre l'enseignement d'anglais en LVA, LVB ou LVC.*

Pour le baccalauréat STMG, vous devez vous positionner sur un enseignement spécifique : soit gestion et finance, soit mercatique (*marketing*).

- ma forme de passage vis-à-vis des épreuves passées au titre du contrôle continu* qui correspond à votre situation de l'année dernière : ainsi, soit vous avez déjà passé des épreuves ponctuelles sur le programme de 1^{ère} et vous ne passez les épreuves cette année que sur le programme de terminale. Soit vous n'avez jamais passé d'épreuves sur le programme de 1^{ère} et vous passez cette année ces épreuves sur le programme du cycle terminal (programme de première + terminale) et l'épreuve de spécialité non poursuivie qui porte sur un programme de première. **Histoire géographie, langues vivantes, enseignement scientifique ou mathématiques, enseignement moral et civique, options, spécialité non poursuivie.*

Dans l'onglet « épreuves », vous indiquez notamment :

- les langues choisies en LVA et LVB (elles doivent être identiques à celles choisies pour les épreuves ponctuelles de 1^{ère}, si vous êtes dans le cas où vous avez déjà passé des épreuves sur le programme de 1^{ère}).

Les langues vivantes offertes en Tunisie sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol et Italien

L'ETLV est une épreuve du baccalauréat STMG qui remplace l'expression orale de la LVA ou de la LVB. L'ETLV peut être choisie en LVA ou LVB. **En Tunisie, seul l'Anglais peut être choisi en ETLV.**

-les activités choisies pour l'EPS obligatoire **Les deux épreuves obligatoires d'EPS évaluées lors d'un examen ponctuel terminal** sont choisies parmi les trois de la liste nationale : Danse, Tennis de table et Demi-fond

Avant d'opérer votre choix, consultez les livrets des candidats aux épreuves ponctuelles obligatoires d'éducation physique et sportive à l'adresse <https://www.institutfrancais-tunisie.com/examens#/>

-les options que vous souhaitez éventuellement passer : **Les épreuves optionnelles sont très spécifiques.** Avant toute inscription à un enseignement optionnel, veuillez consulter la note de service parue au bulletin officiel n°41 du 4 novembre 2021. Attention l'inscription à une option est définitive et la note obtenue comptera pour le résultat du baccalauréat, même si la note est inférieure à 10.

Récapitulatif : cet onglet affiche toutes les informations saisies précédemment, ainsi que les épreuves et options auxquelles vous êtes inscrit.

Attention ! Vous devez avoir consulté tous les onglets puis cliquer sur **enregistrer** pour valider votre candidature.

Avant d'enregistrer votre inscription, je relis attentivement toutes les données saisies.

Les choix effectués lors de l'inscription sont définitifs et ne pourront faire l'objet de rectification ultérieure.

Vous pouvez modifier votre candidature tant que le service d'inscription est ouvert, soit jusqu'au jeudi 17 novembre, 18 heures.

IMPORTANT Pensez à finaliser votre inscription

La validation génère un récapitulatif d'inscription que vous devez impérativement imprimer. Ce récapitulatif se trouve dans la rubrique « mes documents ».

Récapitulatif d'inscription = Confirmation d'inscription

La confirmation d'inscription doit être relue attentivement :

Ne pas négliger l'étape de relecture avant l'envoi de la confirmation d'inscription.

L'inscription à un examen étant un acte personnel, il est recommandé aux candidats de procéder eux-mêmes à leur inscription, afin d'éviter toute erreur ou omission d'enregistrement.

Si malgré votre relecture, vous relevez des erreurs, vous devez les corriger à l'encre rouge avant d'adresser le document au bureau des examens comme précisé dans la 2^{ème} étape.

2^{nde} étape : Envoi du dossier exclusivement par voie postale (par Rapid Post de préférence) à l'adresse suivante :

Institut français de Tunisie
Bureau des examens
20-22 avenue de Paris
BP 180
1080 Tunis Cedex

**au plus tard le vendredi 18 novembre 2022, le cachet de la poste faisant foi,
date impérative sous peine d'annulation de l'inscription.**

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes à fournir :

- La confirmation d'inscription **datée et signée par le candidat et par son représentant légal si le candidat est mineur**. Si le récapitulatif d'inscription comporte des erreurs, vous devez les corriger en rouge avant l'envoi. Si vous présentez le baccalauréat tunisien en 2023, vous devez également porter en rouge sur la confirmation d'inscription la mention suivante : je passe le baccalauréat tunisien en 2023.
- un chèque **certifié** de 560 TND de droits d'examen à l'ordre de l'Agent comptable de l'ERT. Il ne sera procédé à aucun remboursement des droits d'examen. Noter au verso du chèque le nom et prénom du candidat.
- Pour les candidats redoublants ou triplants, l'annexe 1 relative à la demande de conservation des notes avec la copie du relevé de notes du baccalauréat de la session précédente. Cette demande doit être **datée et signée par le candidat et par son représentant légal si le candidat est mineur**.
- pour les candidats ayant subi les épreuves hors de Tunisie à la session 2022 :
 - une copie du relevé de notes des épreuves anticipées ou du baccalauréat, le cas échéant ;
 - la photocopie du passeport ou de la carte d'identité en français ou un extrait d'acte de naissance rédigé en français (**l'attention des candidats est attirée sur la nécessaire exactitude de l'orthographe de leurs nom, prénoms et lieu de naissance qui seront reportés sur leur diplôme, pièce qui n'est délivrée qu'une seule fois**) ;
- pour les candidats inscrits en année complète réglementée au CNED, l'attestation d'inscription.
- pour les candidats de nationalité autre que française ou tunisienne, la photocopie de la carte de séjour en Tunisie certifiée conforme.
- pour les candidat(e)s de **nationalité française âgé(e)s de moins de 18 ans** :
 - la copie de l'attestation de recensement.
- pour les candidat(e)s de **nationalité française âgé(e)s de plus de 18 ans** :
 - le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté. A défaut, les documents suivants sont acceptés :
 - copie de l'attestation provisoire « en instance de convocation » ;

- copie de l'attestation individuelle d'exemption.

- pour les candidats autorisés par dérogation à subir toutes les épreuves y compris les épreuves anticipées à la session 2023 :
 - la photocopie du passeport ou de la carte d'identité en français ou un extrait d'acte de naissance rédigé en français - (**l'attention des candidats est attirée sur la nécessaire exactitude de l'orthographe de leurs nom, prénoms et lieu de naissance qui seront reportés sur leur diplôme, pièce qui n'est délivrée qu'une seule fois**).
- pour les candidats inaptes à l'épreuve d'Education physique et sportive, un certificat médical établi par le médecin traitant, précisant la durée de l'inaptitude.

Aucun accusé de réception de votre dossier ne vous sera adressé.

A prévoir pour la passation des épreuves de l'examen, un passeport, un permis de conduire ou à défaut, une carte d'identité : une pièce d'identité sera exigée.

Accompagnement des candidats

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire (certaines informations sont manquantes sur votre candidature, notamment des notes déjà obtenues, ou toutes questions relatives à votre inscription), vous écrivez à bureau.examens@institutfrancais-tunisie.com en précisant votre NOM PRENOM et BAC 2023.

Il est inutile de vous déplacer au bureau des examens ou de prendre contact par téléphone à ce sujet.

CONTENUS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT

L'ensemble des informations relatives au baccalauréat sont disponibles sur le site Eduscol

pour le baccalauréat général : <https://eduscol.education.fr/750/baccalaureat-general>

pour le baccalauréat STMG : <https://eduscol.education.fr/768/baccalaureat-technologique>

Certaines épreuves nécessitent de remettre un dossier avant l'épreuve (l'épreuve orale de français et la spécialité de sciences de gestion et numérique) : les dates et les modalités de transmission seront communiquées ultérieurement à l'adresse <https://www.institutfrancais-tunisie.com/examens#/>

Information convocation aux épreuves :

Les épreuves du baccalauréat font l'objet de plusieurs convocations qui seront disponibles dans votre espace Cyclades rubrique « mes documents ». Vous serez averti par un courriel de Cyclades à chaque mise à disposition d'un nouveau document.

Les épreuves de spécialités de terminale se tiendront en mars 2023.

Les dates des épreuves et lieu de passation seront précisées sur la convocation de chaque candidat.

ANNEXE N° 1

BENEFICE ET CONSERVATION DE NOTES

EPREUVES TERMINALES - SESSION 2023

Nom – prénom du candidat : **né(e) le :**

Etablissement :

Scolarisé(e) en classe de terminale pendant l'année scolaire 2022 – 2023

Baccalauréat général ☐ Baccalauréat technologique série ☐

Candidat redoublant ☐ Candidat triplant ou plus ☐

Demande en application des dispositions du Code de l'éducation article D 334-5 et D 336-5 à conserver mes notes des épreuves anticipées de la session 2021, quel que soit la note (candidats redoublants de la session 2022 uniquement) :

Epreuves (*)	Notes	Session
Français écrit		2021
Français oral		2021

Demande, en application des dispositions de l'article D 334-13 et D 334-14 du Code de l'éducation à conserver le bénéfice des notes égales ou supérieures à 10 des épreuves terminales ci-dessous :

Epreuves (*)	Notes ≥ 10/20	Session
Français écrit (session 2020 et antérieures)		
Français oral (session 2020 et antérieures)		
Philosophie		
Grand Oral		
Spécialité 1 :		
Spécialité 2 :		

(*) Seules les notes du 1^{er} groupe peuvent être conservées.

Je note que cette demande ne pourra pas faire l'objet de modification ultérieure. Elle est définitive et les notes non conservées ne pourront pas faire l'objet d'un bénéfice de notes à une session ultérieure.

Fait à Le

Tampon et signature du chef d'établissement
(si scolarisé)

Le candidat

Le représentant légal
(si candidat mineur)

Les candidats doublants ou triplants joignent cette fiche avec le relevé de notes 2022 au dossier qu'ils envoient par voie postale au Bureau des examens au plus tard le 18 novembre 2022

MESURES TRANSITOIRES BGT – Conservation de notes

ANNEXE N° 2

VOIE GENERALE			
Ancienne réglementation		Réglementation à compter de la session 2021	
Séries	Notes des épreuves	Epreuves	Notes obtenues antérieurement
ES	Epreuve spécialité mathématiques intégrée à l'épreuve de mathématiques	Epreuve terminale de spécialité mathématiques	Conservation possible
	Epreuve de spécialité SSP accolée à l'épreuve terminale de SES	Epreuve terminale de spécialité Histoire-Géographie, géopolitique et sciences politiques	Conservation possible
	Epreuve de spécialité d'économie approfondie accolée à l'épreuve terminale de SES	Epreuve terminale de spécialité sciences économiques et sociales	Conservation possible
L	Epreuve terminale de littérature	Epreuve terminale de spécialité humanités, littérature et philosophie	Conservation possible
	Epreuve de spécialité LV1 ou LV2 approfondie intégrée à l'épreuve de LV1 ou LV2	Epreuve terminale de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales	Conservation possible
S	Epreuve de spécialité mathématiques intégrée à l'épreuve terminale de mathématiques	Epreuve terminale de spécialité mathématiques	Conservation possible
	Epreuve de spécialité physique-chimie intégrée à l'épreuve terminale de physique-chimie	Epreuve terminale de spécialité physique-chimie	Conservation possible
	Epreuve de spécialité SVT intégrée à l'épreuve de SVT	Epreuve terminale de spécialité SVT	Conservation possible
	Epreuve de spécialité ISN	Epreuve terminale de spécialité numérique et sciences informatiques	Conservation possible

VOIE GENERALE			
Ancienne réglementation		Réglementation session 2021	
Séries	Notes des épreuves	Epreuves	Notes obtenues antérieurement
séries ES, L, S	Epreuve anticipée de français écrite	Epreuve anticipée de français écrite	Conservation possible
	Epreuve anticipée de français orale	Epreuve anticipée de français orale	Conservation possible
	Epreuve anticipée de sciences	-	Non conservée
	Epreuve de philosophie	Epreuve de philosophie	Conservation possible
	Epreuve d'histoire-géographie	Epreuve d'évaluation commune d'histoire-géographie	Conservation possible
	Epreuve de LV1 et LV2	Epreuves d'évaluation commune de LVA et LVB	Conservation possible
	Epreuve EPS	Epreuve CCF EPS	Conservation possible
	Epreuve facultative	-	Non conservée
	-	Epreuve de spécialité suivi uniquement en 1 ^{ère}	Dispensée
VOIE TECHNOLOGIQUE			
Ancienne réglementation		Réglementation session 2021	
Séries	Notes des épreuves	Epreuves	Notes obtenues antérieurement
STMG	Epreuve économie-droit	Epreuve de spécialité économie-droit	Conservation possible

REDOUBLEMENT en terminale en 2022-2023 suite à un échec à la session 2022				
Statut candidat SESSION 2022	SCOLAIRE – CNED Scolaire		INDIVIDUELS – ETS HORS CONTRAT	
Statut candidat SESSION 2023	SCOLAIRE – CNED Scolaire	Individuels Ets hors contrats	Individuels Ets hors contrat	SCOLAIRE – CNED Scolaire
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales (A)				
Français (*)	Peut conserver quel que soit la note		Peut conserver quel que soit la note	
Philosophie (*)	Peut conserver note ≥ 10		Peut conserver note ≥ 10	
Enseignement de spécialité 1 (*)				
Enseignement de spécialité 2 (*)				
Grand oral (*)				
Enseignements obligatoires ne faisant pas l’objet d’épreuves terminales (B) – Article D 334-7-1 du code de l’éducation				
Enseignement de spécialité de 1 ^{ère}	Conserve note obtenue en 2020-2021		Conserve note obtenue en 2020-2021 à l’évaluation ponctuelle	
Histoire-Géographie	Conserve notes de livret de 1 ^{ère} obtenues en 2020-2021	Inscrit aux épreuves en terminale	Inscrit aux épreuves en terminale	Inscrit aux épreuves en terminale
Langue vivante A				
Langue vivante B				
Enseignement scientifique (BCG) ou mathématiques (BTN)				
Enseignement moral et civique				
EPS	Inscrit à l’épreuve		Inscrit à l’épreuve	

(*) Les conservations de notes concernent uniquement celles obtenues au 1^{er} groupe d'épreuve (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education)

Nota Bene : Aucune mention ne peut être attribuée aux candidats qui ont demandé à conserver le bénéfice de notes en application des dispositions du premier alinéa du présent article (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education)

TRIPLANT en terminale en 2022-2023 suite à un échec à la session 2022				
Statut candidat SESSION 2022	SCOLAIRE – CNED Scolaire		INDIVIDUELS – ETS HORS CONTRAT	
Statut candidat SESSION 2023	SCOLAIRE – CNED Scolaire	Individuels Ets hors contrats	Individuels Ets hors contrat	SCOLAIRE – CNED Scolaire
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales (A)				
Français (*)	Doit présenter les épreuves <i>Si le candidat a obtenu des notes ≥ 10, il peut les conserver dans le cadre des dispositions de notes pendant 5 ans à la condition de les avoir déjà conservées l'année du redoublement.</i>			
Philosophie (*)	Peut conserver les notes ≥ 10 obtenues à la session 2022 <i>Une note obtenue en 2021 ne peut être conservée que si elle l'a déjà été lors de la session 2022.</i>			
Enseignement de spécialité 1 (*)				
Enseignement de spécialité 2 (*)				
Grand oral (*)				
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales (B) – Article D 334-7-1 du code de l'éducation				
Enseignement de spécialité de 1 ^{ère}	Inscrit aux épreuves en terminale			
Histoire-Géographie				
Langue vivante A				
Langue vivante B				
Enseignement scientifique (BCG) ou mathématiques (BTN)				
Enseignement moral et civique				
EPS	Inscrit à l'épreuve			

(*) Les conservations de notes concernent uniquement celles obtenues au 1^{er} groupe d'épreuve (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education)

Nota Bene : Aucune mention ne peut être attribuée aux candidats qui ont demandé à conserver le bénéfice de notes en application des dispositions du premier alinéa du présent article (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education)